

Ministry of Education

Minister

Mowat Block
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2
Telephone 416 325-2600
Facsimile 416 325-2608

Ministère de l'Éducation

Ministre

Édifice Mowat
Queen's Park
Toronto ON M7A 1L2
Téléphone 416 325-2600
Télécopieur 416 325-2608



21 juin 2010

M. Conrad Lamadeleine
Président du Conseil
Comtés unis de Prescott et Russell
59, rue Court
C.P. 304
L'Orignal ON K0B 1K0

Monsieur,

La mise en œuvre du Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants débutera en septembre dans tout l'Ontario. L'investissement dans l'apprentissage des jeunes enfants est l'un des plus importants que nous puissions faire. Nous investissons dans nos élèves les plus jeunes pour leur donner un bon départ dans la vie. La présente vise à vous fournir des précisions sur le financement des places subventionnées pour les programmes de jour prolongé.

Aux termes du projet de loi 242, *Loi de 2010 modifiant des lois en ce qui concerne l'apprentissage des jeunes enfants à temps plein*, les conseils scolaires sont tenus d'offrir des programmes de jour prolongé pour les enfants de quatre et cinq ans. Le projet de loi 242 et d'autres textes juridiques autorisent également le gouvernement à conclure des ententes avec les municipalités en vue de l'administration des subventions liées aux programmes de jour prolongé. À titre de gestionnaires du système des services de garde d'enfants, les gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) et les conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS) pourront administrer les places subventionnées pour les programmes de jour prolongé dans les écoles où l'apprentissage des jeunes enfants à temps plein est offert.

Les conseils et le leadership judicieux des municipalités se reflètent clairement dans les décisions relatives à la mise en œuvre du Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants. Au cours des derniers mois, les représentants municipaux ont participé activement aux divers groupes de travail, dont le Groupe consultatif de mise en œuvre de l'apprentissage des jeunes enfants, le Groupe de référence pour les programmes de jour prolongé et le Groupe de travail sur les places subventionnées.

En 2010-2011, jusqu'à 11,97 millions de dollars seront accordés dans l'ensemble de la province au titre des places subventionnées pour les programmes de jour prolongé. Cette somme comprend le réinvestissement du financement actuel à l'appui des services de garde destinés aux enfants de quatre et cinq ans, ainsi qu'un investissement modeste en argent frais (réinvestissement maximal de 10,32 millions de dollars et 1,65 million en argent frais). Le ministère de l'Éducation fournira un financement provincial à 100 % pour les places subventionnées des programmes de jour prolongé. Le financement sera établi en fonction des frais réels fixés par les conseils scolaires pour les programmes de jour prolongé pour toute l'année (les GSMR et les CADSS pourront également utiliser une partie du financement pour couvrir les frais d'administration municipaux liés aux places subventionnées des programmes de jour prolongé). Ce financement aidera à faire en sorte que les enfants admissibles qui participent aux programmes de jour prolongé aient accès aux subventions. Le personnel municipal connaîtra sous peu les détails sur l'administration ainsi que l'allocation précise.

Je veux aussi profiter de l'occasion pour vous informer du fait qu'au cours des prochains mois, mon ministère compte travailler en étroite collaboration avec les municipalités et le secteur des services de garde d'enfants afin d'améliorer l'ensemble du système des services de garde.

Je vous remercie de votre engagement et de votre soutien continu au cours de cette période de transition. Il me fait plaisir de travailler avec vous à la mise en œuvre du Programme d'apprentissage à temps plein de la maternelle et du jardin d'enfants en Ontario.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre de l'Éducation,



Leona Dombrowsky

c.c. Gestionnaires des services municipaux regroupés
Conseils d'administration de district des services sociaux Directrices et directeurs généraux